FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit DEVCON® Flexane® High Performance Putty Resin

Autres moyens d'identification

SKU# 6639N

Usage recommandé Non disponible.

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société ITW Performance Polymers

Adresse 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne-ressource Service à la clientèle Numéro de téléphone 978-777-1100

Télécopieur Courriel

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

800-424-9300

a apper a urgence

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques

Dangers pour la santé

Liquides inflammables Catégorie 2
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire
Catégorie 1
Sensibilisation cutanée
Catégorie 1
Cancérogénicité
Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction
Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles -

expositions répétées

Catégorie 2

Irritation des voies respiratoires de catégorie

Catégorie 3 - effets narcotiques

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Mention de danger

Danger

Liquide et vapeur très inflammables. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Porter une protection respiratoire.

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Renseignements supplémentaires Autres dangers 20 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation.

Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Prépolymère de polyuréthane		néant	70 - < 80
Méthyléthylcétone		78-93-3	10 - 20
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl-		128-37-0	3 - < 5
Diisocyanate de 4,4'-méthylènedicyclohexyle		5124-30-1	1 - 5
DIISOCYANATE DE 4,4'-METHYLENEDIPHENYLE		101-68-8	1 - 5
Diisocyanate de toluène (tdi)		584-84-9	1 - 5

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas

contact avec la peau Enlever immediatement les vetements contamines et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les

vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Informations générales Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Difficultés respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Agents extincteurs inappropriés

Dangers spécifiques du produit dangereux

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Méthodes particulières d'intervention

Risques d'incendie généraux

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Liquide et vapeur très inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre récipient approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents » (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), « Recommended Pratice on Static Electricity » (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, « Code national de l'électricité ».

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le récipient et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

 États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)
 Type
 Valeur
 Forme

 Diisocyanate de 4,4'-méthylènedicyclohexyle (CAS 5124-30-1)
 TWA
 0.005 ppm

États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de Composants	Туре	Valeur	Forme
DIISOCYANATE DE I,4'-METHYLENEDIPHENY .E (CAS 101-68-8)	TWA	0.005 ppm	
Diisocyanate de toluène tdi) (CAS 584-84-9)	STEL	0.005 ppm	Fraction et vapeur inhalables.
	TWA	0.001 ppm	Fraction et vapeur inhalables.
//déthyléthylcétone (CAS 8-93-3)	STEL	300 ppm	
,	TWA	200 ppm	
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4- néthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.
Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la s	santé et sécurité au travail, Rè	eglement sur les risques chir	miques, Règ. 398/88, Ch. 1)
Composants	Туре	Valeur	
Diisocyanate de 4,4'-méthylènedicyclohexyle (CAS 5124-30-1)	TWA	0.05 mg/m3	
		0.005 ppm	
DIISOCYANATE DE 4,4'-METHYLENEDIPHENY LE (CAS 101-68-8)	TWA	0.05 mg/m3	
, ,		0.005 ppm	
Diisocyanate de toluène tdi) (CAS 584-84-9)	Plafond	0.1 mg/m3	
		0.02 ppm	
	TWA	0.04 mg/m3	
		0.005 ppm	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	STEL	885 mg/m3	
		300 ppm	
	TWA	590 mg/m3	
		200 ppm	
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4- méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	10 mg/m3	

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

Composants	Туре	Valeur Forme	
Diisocyanate de 4,4'-méthylènedicyclohexyle (CAS 5124-30-1)	Plafond	0.01 ppm	
	TWA	0.005 ppm	
DIISOCYANATE DE 4,4'-METHYLENEDIPHENY LE (CAS 101-68-8)	Plafond	0.01 ppm	
	TWA	0.005 ppm	
Diisocyanate de toluène (tdi) (CAS 584-84-9)	Plafond	0.01 ppm	
	TWA	0.005 ppm	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	STEL	100 ppm	

Nom de la matière : DEVCON® Flexane® High Performance Putty Resin

SDS CANADA

6639N Version n°: 07 Date de révision: 31-Juillet-2023 Date d'émission : 22-Mai-2019

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

Composants	Туре	Valeur	Forme
	TWA	50 ppm	
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4- méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Vapeur et aérosol, inhalables.
Canada. SEP de Manitoba (Règlem Composants	nent 217/2006, Loi sur la sécu Type	rité et l'hygiène du travail) Valeur	Forme
Diisocyanate de 4,4'-méthylènedicyclohexyle (CAS 5124-30-1)	TWA	0.005 ppm	
DIISOCYANATE DE 4,4'-METHYLENEDIPHENY LE (CAS 101-68-8)	TWA	0.005 ppm	
Diisocyanate de toluène (tdi) (CAS 584-84-9)	STEL	0.005 ppm	Fraction et vapeur inhalables.
	TWA	0.001 ppm	Fraction et vapeur inhalables.
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm	
	TWA	200 ppm	
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4- méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Туре	Valeur	
Diisocyanate de 4,4'-méthylènedicyclohexyle (CAS 5124-30-1)	TWA	0.054 mg/m3	
		0.005 ppm	
DIISOCYANATE DE 4,4'-METHYLENEDIPHENY LE (CAS 101-68-8)	TWA	0.051 mg/m3	
		0.005 ppm	
Diisocyanate de toluène (tdi) (CAS 584-84-9)	STEL	0.14 mg/m3	
		0.02 ppm	
	TWA	0.036 mg/m3	
		0.005 ppm	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	STEL	885 mg/m3	
		300 ppm	
	TWA	590 mg/m3	
		200 ppm	

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées

Composants	Туре	Valeur Forme	
Diisocyanate de 4,4'-méthylènedicyclohexyle (CAS 5124-30-1)	Plafond	0.02 ppm	
	TWA	0.005 ppm	
DIISOCYANATE DE 4,4'-METHYLENEDIPHENY LE (CAS 101-68-8)	Plafond	0.02 ppm	
	TWA	0.005 ppm	

Nom de la matière : DEVCON® Flexane® High Performance Putty Resin

SDS CANADA

6639N Version n°: 07 Date de révision: 31-Juillet-2023 Date d'émission : 22-Mai-2019

Canada. LEMT pour l'Ontario (Con Composants	trôle de l'exposition aux agen Type	its biologiques ou chimiques Valeur	s), ainsi modifiées Forme
Diisocyanate de toluène (tdi) (CAS 584-84-9)	Plafond	0.02 ppm	
	TWA	0.005 ppm	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm	
	TWA	200 ppm	
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4- méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

Canada. LEMT pour le Québec (Mil Composants	nistère du Travail - Règlemen Type	t sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées Valeur Forme
Diisocyanate de 4,4'-méthylènedicyclohexyle (CAS 5124-30-1)	TWA	0.054 mg/m3
		0.005 ppm
DIISOCYANATE DE 4,4'-METHYLENEDIPHENY LE (CAS 101-68-8)	TWA	0.051 mg/m3
		0.005 ppm
Diisocyanate de toluène (tdi) (CAS 584-84-9)	STEL	0.14 mg/m3
		0.02 ppm
	TWA	0.036 mg/m3
		0.005 ppm
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	STEL	300 mg/m3
		100 ppm
	TWA	150 mg/m3
		50 ppm
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4- méthyl- (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3 Fraction et vapeur inhalables.

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Туре	Valeur	Forme
Diisocyanate de 4,4'-méthylènedicyclohexyle (CAS 5124-30-1)	15 minutes	0.015 ppm	
	8 heures	0.005 ppm	
DIISOCYANATE DE 4,4'-METHYLENEDIPHENY LE (CAS 101-68-8)	15 minutes	0.015 ppm	
	8 heures	0.005 ppm	
Diisocyanate de toluène (tdi) (CAS 584-84-9)	15 minutes	0.02 ppm	
	8 heures	0.005 ppm	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	15 minutes	300 ppm	
	8 heures	200 ppm	
Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4- méthyl- (CAS 128-37-0)	15 minutes	4 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

Valeurs biologiques limites

ACGIH Indices d'exposition biologique (BEI)

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage	
Diisocyanate de toluène (tdi) (CAS 584-84-9)	5 μg/g	Toluène-diamin e (somme des isomères 2,4– et 2,6 –), avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*	
Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)	2 mg/l	2-Butanone (MEK)	Urine	*	

^{* -} Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Diisocyanate de toluène (tdi) (CAS 584-84-9) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Diisocyanate de toluène (tdi) (CAS 584-84-9) Danger d'absorption cutanée

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Diisocyanate de toluène (tdi) (CAS 584-84-9) Danger d'absorption cutanée

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

Protection respiratoire

Protection des mains

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un **Autre**

tablier imperméable.

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin. **Dangers thermiques**

Considérations d'hygiène

générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Liquide. État physique Liquide. **Forme** Liquide.

Couleur Incolore à jaune pâle.

Odeur Douce.

Seuil olfactif Non disponible. рΗ Non disponible.

Point de fusion et point de

congélation

-86.64 °C (-123.95 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition 79.59 °C (175.26 °F) estimation

Point d'éclair -4.4 °C (24.0 °F) Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

1.8 % estimation

inférieure (%)

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

11.4 % estimation

Tension de vapeur 120.8 hPa estimation

Densité de vapeur Non disponible. Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible. Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

Température 505 °C (941 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

0.99 g/cm3 Densité Propriétés explosives Non explosif.

Classe d'inflammabilité Inflammable IB estimation

Non oxydant. Propriétés comburantes

Pourcentage de matières

volatiles

20 %

pH dans une solution

aqueuse

5 @ 5solution à %

Densité 0.99

10. Stabilité et réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de Réactivité

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique

Risque de réactions

dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les Conditions à éviter

températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts. Amines. Ammoniac. Substances caustiques. Isocyanates

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Peut Inhalation

> provoquer une irritation du système respiratoire. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Toute inhalation prolongée peut être

nocive.

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Contact avec la peau

Provoque une sévère irritation des yeux. Contact avec les yeux Faible danger présumé en cas d'ingestion. Ingestion

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Difficultés respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie

cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Nom de la matière : DEVCON® Flexane® High Performance Putty Resin SDS CANADA Toxicité aiguë Inconnu(e).

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Diisocyanate de 4,4'-méthylènedicyclohexyle (CAS 5124-30-1)

Aiguë Cutané

DL50 Lapin > 10000 mg/kg

Orale

DL50 Rat 1065 mg/kg

Diisocyanate de toluène (tdi) (CAS 584-84-9)

Aiguë **Orale**

DL50 Rat 5800 mg/kg

Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)

Aiguë Cutané

DL50 Lapin > 8000 mg/kg

Orale

DL50 Rat 2300 - 3500 mg/kg

Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl- (CAS 128-37-0)

Aiguë Cutané

DL50 Rat > 2000 mg/kg

Orale

DI 50 Rat 890 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

Provoque une irritation cutanée.

cutanée

Lésions oculaires Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

ACGIH - Sensibilisation

Toluene-2,4-diisocyanate, Fraction et vapeur inhalables. Sensibilisation cutanée

(CAS 584-84-9)

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl-Irritant

(CAS 128-37-0)

Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

Diisocyanate de toluène (tdi) (CAS 584-84-9) Sensibilisation cutanée Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation des voies respiratoires

Diisocyanate de toluène (tdi) (CAS 584-84-9) Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant

Diisocyanate de 4,4'-méthylènedicyclohexyle Sensibilisateur.

(CAS 5124-30-1)

Sensibilisateur. DIISOCYANATE DE 4,4'-METHYLENEDIPHENYLE

(CAS 101-68-8)

Diisocyanate de toluène (tdi) (CAS 584-84-9) Sensibilisateur.

Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant

Diisocyanate de toluène (tdi) (CAS 584-84-9) Sensibilisateur.

Sensibilisation respiratoire Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

germinales plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Diisocyanate de toluène (tdi) (CAS 584-84-9) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

l'homme.

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl-

(CAS 128-37-0)

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Diisocyanate de toluène (tdi) (CAS 584-84-9) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl-Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

(CAS 128-37-0)

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

DIISOCYANATE DE 4,4'-METHYLENEDIPHENYLE

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

(CAS 101-68-8)

Diisocyanate de toluène (tdi) (CAS 584-84-9) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl-3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

(CAS 128-37-0)

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes

Diisocyanate de toluène (tdi) (CAS 584-84-9) Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène

pour les humains

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger par aspiration

Peu probable en raison de la forme du produit.

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque présumé d'effets graves pour les organes à Effets chroniques

la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une exposition prolongée peut

causer des effets chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

DIISOCYANATE DE 4,4'-METHYLENEDIPHENYLE 5.22 Diisocyanate de toluène (tdi) 3.74 Méthyléthylcétone 0.29 Phénol, 2,6-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-méthyl-5.1

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des Instructions pour l'élimination

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le Code des déchets dangereux

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN1866

Désignation officielle de

RÉSINE EN SOLUTION, inflammable, Limited Quantity

transport de l'ONU

Classe de danger relative au transport

Classe 3
Danger subsidiaire Groupe d'emballage III
Dangers environnementaux Non.

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

l'utilisateur

IATA

UN number UN1866

UN proper shipping name Resin solution flammable, Limited Quantity

Transport hazard class(es)

Class 3

Subsidiary risk
Packing group III

Environmental hazards No.

ERG Code 3L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

Allowed with restrictions.

aircraft

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

IMDG

UN number UN1866

UN proper shipping name RESIN SOLUTION flammable, Limited Quantity

Transport hazard class(es)

Class 3
Subsidiary risk Packing group III

Environmental hazards

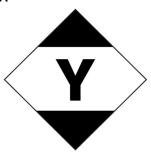
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon Non déterminé(e).

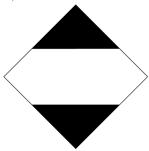
l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

IATA



IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Méthyléthylcétone (CAS 78-93-3)

Classe B

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Nom de la matière : DEVCON® Flexane® High Performance Putty Resin SDS CANADA

16. Autres informations

Date de publication 22-Mai-2019 Date de la révision 31-Juillet-2023

Version n°

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use,

processing, storage, transportation, disposal and release.

Informations relatives à la

révision

Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples